



CDI suite CDD non respecté

Par **Nico34480**, le **12/10/2017** à **02:31**

Bonjour,

Ma femme a eu 2 CDD de 2 fois 6 mois (à la suite) dans l'entreprise A, suivi directement d'un CDD de 4 mois dans l'entreprise B. Les Entreprises A et B sont de la même famille mais dénomination sociale différente, bref, 2 frères, chacun son magasin.

A la fin de ce CDD le 30/09/2017, promesse d'embauche orale en CDI donc dans l'entreprise B.

Aujourd'hui, après 11 jours sans rien avoir signé, après la fin de son dernier CDD, elle apprend que, finalement, suite à une démission d'une employée du magasin A, elle va être dans celui ci.

Les questions :

Elle ne veut pas être dans le magasin de l'entreprise A, ce n'est pas ce qui était convenu. Est-elle en CDI dans l'entreprise B ?

Que doit-elle faire ?

Vous remerciant par avance.

Par **morobar**, le **12/10/2017** à **16:33**

Bonjour,

Elle est en CDI dans l'entreprise B.

Elle n'a rien à faire sinon refuser d'aller en A et en indiquant qu'elle est salariée de B depuis le 01/10/2017.

De toutes façons les CDD avec promesse de CDI ne sont jamais conformes au droit, puisque cela signifie qu'un poste permanent est proposé en CDD de façon à éluder ou rallonger la période d'essai.

Par **Nico34480**, le **12/10/2017 à 18:10**

Bon ... merci pour vos réponses mais finalement dans le fion comme on dit... car À et B sint apparemment la même entité meme si pas la meme dénomination...

Par **morobar**, le **13/10/2017 à 08:37**

Ce n'est pas ce que vous avez exposé au départ.

Vous devez pouvoir le relever, en examinant les bulletins de salaire établis par les 2 entreprises.